



## **A l'attention des porteurs de parts des FCP PINK GLOBAL FLEX (FR0011009208)**

Nous vous informons qu'à compter du 16/12/2015, les modifications suivantes sont apportées à votre fonds :

- A- Suppression du « I » dans la dénomination de la part ;** Le code Isin reste inchangé : FR0011009208;
- B- Division de la valeur liquidative par 100.** Cette division entraînera une multiplication par 100 du nombre de titres détenus.  
Cette opération est neutre et ne modifie pas la fraction du capital détenue par chaque porteur. Ainsi, à rapport égal, vous détiendrez plus de parts mais d'une valeur inférieure.

La première valeur liquidative divisée par 100 sera celle du 16/12/2015, calculée le 16/12/2015.

A titre illustratif, si vous disposez, avant l'opération de division de la valeur liquidative par 100, de 10 parts valorisées à 100.000 € pour une valeur liquidative de 10.000 € chacune, vous disposerez après cette opération de 1.000 parts valorisées à 100.000 € pour une valeur liquidative de 100 € chacune.

Cette opération ne donnera lieu ni à une suspension du calcul de la valeur liquidative, ni à une suspension des ordres de souscription/rachat.

Les ordres de souscription/rachat reçus jusqu'à l'heure limite de centralisation (12h00) par CACEIS Bank France le 14/12/2015 seront traités sur la valeur liquidative du 15/12/2015, avant la division par 100.

Les ordres de souscription/rachat reçus par CACEIS Bank France le 14/12/2015 après l'heure limite de centralisation, devront tenir compte du fractionnement de la part. Ils seront exécutés sur la valeur liquidative du 16/12/2015, après division par 100.

**Ces modifications entreront en vigueur le 16/12/2015.**

Le prospectus et DICI du FCP PINK GLOBAL FLEX sont tenus à votre disposition au siège social de la société de gestion PINK Capital, Square d'Orléans, 80 rue Taitbout - 75009 Paris.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Arnaud DAURY  
Président